



RIDO

– **Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations** –

Grands défis planétaires et Organisations

Les bouleversements globaux auxquels les populations sont confrontées plongent les sociétés dans une incertitude jamais connue jusqu’alors à l’échelle de la planète.

Ils prennent la forme de crises de toutes natures, dans les régions du monde, et ce à commencer par la crise climatique, que les COP qui se succèdent ont le plus grand mal à appréhender.

On évoquera par ailleurs, les pandémies, l’inflation, ainsi que les guerres, qu’elles soient réelles ou cybernétiques, et leurs conséquences humaines, économiques et politiques. Elles participent et accroissent la déstabilisation de la société. Les institutions internationales (ou méta-organisations) dont le rôle traditionnel consiste à maîtriser le risque géopolitique – donc à rassurer les États, leur population et leurs entreprises, en créant de la confiance – semblent être à leur tour confrontées à ces bouleversements. Ainsi en est-il pour l’ONU dont la légitimité ressort affaiblie par le conflit russo-ukrainien en cours, de même que par ladite crise climatique. Ce n’est qu’à la fin 2021 qu’un projet de résolution a été soumis au vote de son conseil de sécurité¹ en vue d’établir un lien générique entre le réchauffement climatique et la sécurité dans le monde, et d’intégrer les risques de sécurité liés au climat dans les stratégies globales de prévention des conflits. Les États et les entreprises ne sont pas en reste dans cette crise de confiance, notamment lorsque les premiers se retrouvent sur un pied d’égalité avec les seconds, tels que les GAFAM ou Pfizer, en particulier dans une lutte autour de l’appropriation des biens communs.

D’autres bouleversements globaux émergent et produisent des changements de rupture propres à impacter significativement les institutions internationales et nationales, les populations et les organisations. On pense aux technologies les plus avancées, au premier rang desquelles l’intelligence artificielle, mais aussi les blockchains en matière financière (actifs numériques). Certaines de ces ruptures peuvent causer des problèmes, notamment sociétaux, mais aussi offrir des solutions aux crises.

Quel que soit le scénario envisagé – de celui prédisant un ralentissement, une décroissance et un repli des États, à celui d’une accélération technologique au service d’une croissance mondialisée maintenue, en passant par le scénario de la profonde mutation ou redirection écologique de laquelle émergeraient de nouveaux modèles de production et de consommation

¹ Déposé par le Niger et l’Irlande ; Le projet était soutenu par une majorité de membres de l’ONU, ainsi que par 12 des 15 membres du Conseil de sécurité. L’Inde a voté contre, la Chine s’est abstenue. En France, ce n’est qu’en 2022 que le gouvernement a défini une stratégie visant à préparer la Défense nationale aux défis du dérèglement climatique (ministère des Armées, Stratégie Défense & Climat, avr. 2022) ; la Russie a opposé son veto.

– on assiste bien à une transformation de nos modes de vie. Dans un ordre mondial incertain, les défis sont tels qu'ils appellent les initiatives de toutes origines : institutionnelles, individuelles, entrepreneuriales.

Le droit n'y échappe pas. Sa mutation est en marche, qu'il s'agisse des situations qu'il entend encadrer, du contenu des règles juridiques, ou de sa normativité. Au titre des premières on cite notamment la gouvernance des entreprises, à la taxonomie ESG, ou encore à l'obligation de vigilance que les procès climatiques cherchent à étendre. Viennent également à l'esprit les notions juridiques établies qui sont ou seront nécessairement remises en cause, telle que celle d'assurance ou bien la *summa divisio* Droit public - Droit privé. Quant à la seconde, la régulation et les exigences fortes de conformité, elle occupe une place grandissante au côté de la normativité que l'on pourrait dire classique consistant à faire entrer le droit dans le réel *ex-post*, une fois la violation de la règle commise.

Les entreprises sont alors tenues de réagir, mais aussi de s'adapter de manière proactive. Aujourd'hui, elles visent à devenir soutenables, numériques, globales, flexibles, inclusives. Elles doivent encore éviter les potentielles sanctions imposées par les États, savoir exploiter les outils technologiques de façon éthique, intégrer des modèles économiques équitables. Parce que l'environnement normatif qu'elles se doivent d'appréhender mute, des risques nouveaux apparaissent comme le risque de transition, celui généré par la profusion de textes nouveaux tendant à réduire notre incidence sur le climat et à s'adapter à ses effets. Les missions des juristes – celles de toutes les professions du droit, y compris la fonction juridique en entreprise – évoluent en conséquence, plus ou moins rapidement. Les ressources qu'elles créent sont repensées, de sorte que la performance juridique de l'entreprise est interrogée à nouveau.

Enfin, ces mutations appellent un renouvellement des formations, initiales ou continues, universitaires ou en grandes écoles. Ces formations ont nécessairement des incidences sur l'environnement sociétal à travers les orientations stratégiques adoptées : changements dans les programmes d'enseignement supérieur, contenu des formations et formats pédagogiques, inclusion du non-humain dans les formations. Dès lors, on peut se poser la question des modalités d'un cours intégrant avec pertinence les préoccupations sociales des entreprises et au-delà les questions soulevées par la RSE. Quelles pédagogies paraissent les plus adaptées ?

Cet appel vise ainsi à donner lieu à des contributions en recherche et en pédagogie, théoriques et/ou pratiques, en droit, en sciences de gestion, en économie, philosophie, sociologie ou encore à des contributions interdisciplinaires.

Les thèmes peuvent notamment porter sur :

- L'impact du dérèglement climatique sur la gouvernance des sociétés ;
- Les renouvellements des partenariats publics-privés ;
- Les transformations des métiers par l'intelligence artificielle ou encore la blockchain ;
- Les mutations des relations de travail ;
- L'obligation de vigilance ;
- *Say on climate* : regards croisés du droit sur l'entreprise et de l'entreprise sur la norme ;
- L'appréhension de l'économie circulaire par le droit ;

- La gestion du risque de transition ;
- Les transformations des marchés du droit ;
- Le renouvellement de la fonction juridique en entreprise ;
- Les procès climatiques contre les entreprises ;
- Repenser la gestion des grands risques par l'assurance ;
- L'incidence de l'inflation normative sur la gestion des risques par l'entreprise ;
- Le droit face à la société algorithmique ;
- Les transformations du marché de l'emploi ;
- Le droit public dans un monde en conflit ;
- La « plateformisation » du marché ;
- La finance soutenable ;
- La protection des données personnelles dans un monde connecté ;
- Comment transmettre une éthique appropriée face à l'exploitation de masse d'outils technologiques ?
- Comment structurer des solutions durables et soutenables sur le long terme, au-delà des crises (ex. télétravail, sentiment d'appartenance à une entreprise) ;
- Les préoccupations de développement durable ont-elles disrupté ou bouleversé la pédagogie ?
- Comment transformer des solutions technologiques en outil pédagogique : l'exemple de chatGTP ;
- Quel rôle des enseignants et formateurs dans un contexte complexe de crise ?
- Quels cours enseigner aux étudiants dans le monde de demain ? Selon quelles modalités ?
- Quelles sont les perspectives pour les futures grandes écoles « durables » ?

Pour soumettre votre article, veuillez à le soumettre sur le site <https://www.revue-rido.com> et à l'adresser à : brigitte.pereira@wanadoo.fr avant le 30 juin 2023.

Les articles soumis à la RIDO doivent respecter la note aux auteurs accessible sur le site.